

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Décret n° 2019-1148 du 7 novembre 2019 instituant une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

NOR : PRMX1927336D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre,  
Vu l'article 37 de la Constitution,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est institué une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.

Cette journée est fixée au 11 mars.

**Art. 2.** – Chaque année, à cette date, une cérémonie nationale est organisée.

Une cérémonie analogue peut être organisée dans chaque département à l'initiative du préfet.

**Art. 3.** – Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 novembre 2019.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
EDOUARD PHILIPPE